

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019.



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **lundi 16 décembre 2019 à 20 heures 30**. Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents sauf absente excusée : N. ESCLAPEZ qui a donné pouvoir à L. PASCAL. Absente : V. CENTELEGHE. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

Le Maire propose d'ajouter 3 points (*) à l'ordre du jour, les Conseillers Municipaux acceptent.

I/ AFFAIRES GÉNÉRALES

A/ Convention de mise à disposition et de partenariat avec l'Association « Maison du Mulet » : le Maire fait part au Conseil Municipal de la création de l'Association (loi 1901) « Maison du Mulet ». Le Président est Michel REY et plusieurs Conseillers sont membres du bureau, il est d'ailleurs précisé qu'ils ne prendront part ni au débat ni au vote. M. REY demande alors la parole pour présenter sa démission du poste d'Adjoint uniquement pour qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt mais il précise qu'il garde son poste de Conseiller Municipal, le Maire accepte. Cette nouvelle Association a pour objet, selon les statuts transmis à la Préfecture, de « mettre en valeur l'histoire mulassière et son économie dans le Pays de SEYNE, promouvoir le mulet et son utilisation et soutenir son élevage local. Son action se développe dans son cadre montagnard, elle se nourrit des richesses de son histoire et de son patrimoine naturel et humain pour faire vivre le site de la Maison du Mulet et soutient l'élevage local et l'utilisation du mulet avec leurs retombées économiques et environnementales, et d'enrichissement du lien social ». Cette Association mettra, également, en place un partenariat avec le Syndicat Hippique afin de relancer ce dernier. Le Maire propose une convention de mise à disposition du site de la Maison du Mulet à titre gracieux pour une durée de 9 ans et une convention de financement pluriannuelle de 12 000 € pour une durée de 3 ans (en contrepartie l'Association assure le fonctionnement, les animations, les visites ainsi que les actions au service de l'élevage mulassier et les charges de fonctionnement : eau, électricité, téléphone et de gestion du site internet) sur le modèle de ce qui s'est fait avec l'Association Fort et Patrimoine. Avant de passer au vote, F. CHARRIER - D. CHABOT - P.ADAM et M. REY quittent la salle car ils sont membres du bureau. **Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, et 3 abstentions (G. CHABOT et L. PASCAL + pouvoir, ils précisent qu'ils s'abstiennent par manque d'information, et non pas sur le fond) autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.**

B/ Abondement « Villages et Cités de Caractère » : le Syndicat Mixte « Villages et Cités de Caractère soutient l'amélioration du centre ancien et l'attractivité touristique des villages et cités de caractère adhérents, notamment grâce au versement de subventions (réfection façades, toitures,...). Le Syndicat est considéré comme gestionnaire des fonds versés par les communes, le Département et la Région. Le Département abonde à parité les communes qui ne peuvent donc pas plus verser (aides aux demandeurs) que l'enveloppe prévue par le Département. Au 01/09/2018, le solde disponible de l'enveloppe de SEYNE n'était plus que de 1 160.54 €, le Syndicat propose, donc, pour la commune un abondement à hauteur de 2 000 €. **Voté à l'unanimité.**

C/ Vente d'un véhicule communal : le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'achat d'un véhicule communal (Kangoo) en l'état. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette vente pour un montant de 200 €.**

D/ Contrat d'entretien alarmes incendies : lors d'une précédente séance, il avait été décidé la mise en place d'une maintenance des alarmes incendies du nouveau gymnase et de la Maison médicale par M. HERMELLIN. Il est nécessaire d'étendre cette maintenance à d'autres bâtiments publics et le Maire propose, donc, de signer avec le même prestataire un contrat d'entretien global pour une durée de 3 ans pour les bâtiments suivants : nouveau gymnase, Maison médicale, École Maternelle, École Élémentaire, Jas de Malivert, Maison du Mulet et Maison des Jeunes. Le coût de cette prestation annuelle s'élève à 100,00 € par an et par bâtiment (essai de tous les déclencheurs manuels, vérification du bon fonctionnement des diffuseurs sonores et de la centrale). **Voté à l'unanimité.**

E/ Inscription à l'état d'assiette 2020 de l'ONF : le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'ONF, en application du document d'aménagement de la forêt communale, d'inscrire les coupes suivantes à l'état d'assiette 2020 : parcelles UG44 et UG45 (indissociables) situées entre Tourtorel et les Condamines. **Voté à l'unanimité.**

II/ FINANCES

A/ Décisions modificatives :

1/ DM 4 : Budget remontées mécaniques : les recettes des forfaits « Massif Blanche Serre-Ponçon » ont été supérieures aux prévisions, de ce fait les versements à faire aux autres stations sont eux aussi supérieurs. Il convient, donc, de régulariser comptablement cette situation. Cela permettra notamment de régler des factures restantes. **Voté à l'unanimité.**

2/ DM 1 : budget chaufferie bois : chaque année, le budget chaufferie bois reverse les frais de mise à disposition de l'agent chargé de l'entretien de la chaudière au budget eau et assainissement. Cette année, ces frais sont plus élevés car l'agent a dû suivre le chantier de refonte du foyer de la chaudière et former de nouveaux agents suite à son transfert à Provence Alpes Agglomération. Il convient, donc, d'augmenter les crédits (recettes supérieures apportées par la vente de chaleur) pour le paiement de cette mise à disposition. **Voté à l'unanimité.**

3/ DM 1 : budget Jas de Malivert : afin de mandater quelques dernières factures, il convient de réaliser des ajustements au niveau des crédits ouverts (remboursements sur rémunérations personnel, petite augmentation des pensions encaissées et des repas visiteurs, notamment). **Voté à l'unanimité.**

4/ DM 1 : budget principal : il s'agit d'inscrire les annuités des emprunts qui ont été signés cette année : certains prêts ont des échéances trimestrielles qui doivent être réglées avant le 1^{er} janvier 2020 (notamment par des virements à la section d'investissement et à la section de fonctionnement pour équilibre). **Voté à l'unanimité.**

B/ Réalisation d'emprunts prévus au Budget Primitif : le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de contracter 2 emprunts sur le budget annexe eau et assainissement et propose l'offre du Crédit Agricole :
a/ un prêt de 20 400 € sur 10 ans au taux fixe de 0,62 %, (échéance trimestrielle) pour financer les travaux de mise en conformité des périmètres des sources des Hauts Savornins et de la Vignasse et un prêt de 7 400 € sur 10 ans au taux fixe de 0,62 % (échéance trimestrielle) pour la mise en place d'une télégestion des réservoirs. **Voté à l'unanimité.**

C/ Indemnité Comptable assignataire : le Maire rappelle l'attribution d'une indemnité au Receveur afin d'assurer des prestations de conseil. La délibération précédente mentionnait expressément le nom du Receveur (M. SARRON Éric) qu'il convient de changer suite à son départ. Il est proposé de mentionner, dorénavant, « versement au Comptable assignataire » sans plus de précision de nom. **Voté à l'unanimité.**

III/ RESSOURCES HUMAINES

A/ Recrutements Grand-Puy saison 2019/2020 : le Maire informe le Conseil qu'il convient de prévoir le recrutement des personnels saisonniers nécessaires au bon fonctionnement de la station du Grand-Puy pour la saison 2019/2020. Il propose d'ouvrir 14 postes maximum (ces personnels seront ajustés en fonction des conditions climatiques et donc de la fréquentation, des remplacements, etc...) : 2 hôtes de vente – 3 conducteurs d'engin de damage – 1 pisteur secouriste – 8 agents de service. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à procéder aux recrutements et à signer les contrats (durée de travail de 35 h) à intervenir.

B/ Modifications du tableau des emplois : le Maire propose, sous réserve des avis favorables du Comité Social Territorial placé auprès du centre de Gestion, les modifications suivantes à compter du 01/01/2020 : suppression des deux emplois qui étaient affectés au budget annexe eau et assainissement (transfert de la compétence à la Communauté Provence Alpes Agglomération au 01/01/2020) ; suppression d'un emploi au vu de la réorganisation des services du fait du départ à la retraite d'un agent ; création de deux emplois à temps non complet (1 de 26 h/semaine et 1 de 4 h/semaine) au sein de la filière technique lié à cette même réorganisation (entretien École Élémentaire, Bastion et Maison de Pays) ; création d'un emploi à temps non complet (17 h 30/semaine) au sein de la filière technique pour assurer l'entretien des parties communes des résidences Saint-Pierre et augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent (de 10 h à 12 h /semaine) afin de régulariser des heures complémentaires déjà effectuées de manière régulière pour assumer une mission d'assistant de prévention de la commune. **Voté à l'unanimité.**

IV/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Adhésion société coopérative Orion Ticket Neige : afin de pouvoir distribuer les produits Assur'Gliss (assurance skieur), la commune adhérerait auparavant à l'Association Orion Ticket Neige. Cette dernière ayant changé de statut juridique, il convient, d'adhérer désormais à la Société Coopérative Orion Ticket Neige pour une cotisation annuelle de 14,00 €. **Voté à l'unanimité.**

B/ Complément subventions Associations : le Maire informe le Conseil qu'une subvention a été omise sur l'exercice 2019 du fait d'une confusion au niveau du versement par la Mairie de MONTCLAR ou la Mairie de SEYNE. Il convient de régulariser cette situation. **Le Conseil Municipal à l'unanimité décide**, donc, de verser à l'Association Butterfly Country une subvention de 300,00 €.

***C/ Taxe additionnelle sur la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2020** : par délibération en date du 26/01/2019, le Département des A.H.P. a institué une taxe additionnelle de 10% sur la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2020. Par délibération du 18/04/2019, le Conseil Municipal avait déjà délibéré du montant soit 5% fixé par la Communauté Provence Alpes Agglomération pour les hébergements non classés (Gîtes de Pompiéry). Il faudra, désormais, ajouter 10% du prix de la nuitée. **Voté à l'unanimité.**

***D/ Avenant contrat de maintenance logiciel comptable** : suite à l'installation du logiciel comptable sur un poste supplémentaire (création du poste de rédacteur), il convient de signer un avenant au contrat de maintenance, qui augmente notre redevance annuelle de 54,00 € HT. **Voté à l'unanimité.**

***E/ Révision contrat d'approvisionnement en bois déchiqueté** : le Maire fait part au Conseil de la proposition de révision du contrat qui nous lie à la SARL ETS BAYLE (notre fournisseur de bois déchiqueté) notamment par la fourniture, dorénavant, de plaquettes criblées et la modification de la date anniversaire des révisions de prix à savoir, désormais, le 1^{er} juillet de chaque année. **Voté à l'unanimité.**

Séance levée à 22 heures 00